

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	17/09/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/10/2021

OBJET :

Acquisition foncière - Emprises de parcelles - Régularisation foncière - Route des Fauvins et Rue du Docteur Ayasse

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST procuration à Mme Chiara GENTY, Mme Françoise DUSSERRE procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Fabien VALERO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Commune a entrepris il y a quelques années la réalisation de plusieurs aménagements de voirie concernant la chaussée de la Route des Fauvins et de la Rue du Docteur Ayasse.

Aucun acte de régularisation de la situation foncière des aménagements réalisés n'a été réalisé depuis lors.

Afin de régulariser ladite situation foncière, il est nécessaire que la Commune obtienne la maîtrise foncière :

- d'une emprise d'environ 785 m² des parcelles cadastrées Section AP Numéros 91, 285 et 286, appartenant à la SCI ALEXANDRE, constituant l'emprise du trottoir et d'une partie de la chaussée d'une section de la Rue du Docteur Ayasse ;
- d'une emprise d'environ 75 m² de la parcelle cadastrée Section AP Numéro 275, appartenant à la SCI KERALP II, ainsi que de la parcelle cadastrée Section AP Numéro 276, appartenant à la SCI ALEXANDRE, constituant l'emprise du trottoir et d'une partie de la chaussée de la section de la Rue du Docteur Ayasse croisant avec la Rue du Commerce ;
- d'une emprise d'environ 1570 m² des parcelles cadastrées Section AP Numéros 133, 143 et 145, appartenant à la SCI KERALP II, ainsi que de la parcelle cadastrée Section AP Numéro 175, appartenant à la SCI PIERRE ANTOINE, constituant partie de l'emprise du carrefour de l'Avenue de Pignerol et de la Route des Fauvins, ainsi que partie de l'emprise de la chaussée de ladite voie.

Il est ici précisé que les emprises exactes ainsi que la superficie totale exacte nécessaire à la réalisation de la régularisation devront être déterminées précisément par un document d'arpentage aux frais exclusifs de la Commune.

En tout état de cause, et s'agissant d'une régularisation foncière, l'acquisition de ces emprises a été convenu à l'euro symbolique.

Le montant de l'acquisition se trouve en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service de France Domaine.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 14 et 15 Septembre 2021 :

Article 1 : d'approuver, aux fins de régularisation foncière d'aménagements de voirie réalisés depuis plusieurs années, l'acquisition à l'euro symbolique des emprises à déterminer des parcelles cadastrées :

- Section AP Numéros 91, 276, 285, 286, appartenant à la SCI ALEXANDRE,
- Section AP Numéros 133, 143, 145 et 275, appartenant à la SCI KREALP II,
- Section AP Numéro 175, appartenant à la SCI PIERRE ANTOINE.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents ainsi que l'acte nécessaire à cette acquisition qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 04 OCT. 2021

Affiché ou publié le : 04 OCT. 2021

Acquisition foncière - Emprises de parcelles - Régularisation foncière - Route des Fauvins - Rue du Docteur Ayasse



